

Les femmes migrantes en France

La migration serait une affaire d'hommes. **Pourtant, les femmes représentent 51,8%¹ des personnes arrivées en France en 2018.** Elles sont également majoritaires parmi les migrants qui franchissent les frontières de l'Europe. Cette tendance est en constante progression et est le fruit d'une **individualisation croissante des femmes**, qui sont nombreuses, pionnières, à arriver seules en France. Elle s'explique également par **pauvreté et de la violence** dont elles sont sujettes en plus grande proportion.

Si des progrès ont été faits ces dernières années, les politiques d'accueil et d'intégration françaises sont à certains égards non-sensibles au genre, ce qui entraînent de facto quelques insuffisances dans les prises en charge des femmes migrantes. De la même façon, les politiques d'égalité hommes-femmes omettent parfois de leurs plans d'actions les migrantes, qui à **l'intersection des problématiques de genre et d'origine, sont dans l'angle mort des dispositifs d'aide.**

Cette note fait un **état des lieux des migrations de femmes en France (1) et des problématiques rencontrées par ces dernières dans leur établissement sur le territoire français (2).** Elle met en avant des bonnes pratiques mises en place au niveau local pour combler les carences des politiques migratoires.

1. Etat des lieux des migrations de femmes

1.1 Point sémantique : migrant, immigré, réfugié, mineur non accompagné ; quelles différences ?

Si le terme **migrant est utilisé de manière générique** pour désigner les personnes ayant de façon temporaire ou permanente quitté leur lieu de résidence, il n'a aucune valeur administrative ou juridique. En conséquence, les autorités publiques privilégient l'emploi du mot **immigré** qui se rapporte aux personnes "nées étrangères dans un pays étranger et qui vivent actuellement en France".

Les termes *migrant* et *immigré* ne différencient pas les motifs qui poussent à la migration. A contrario, la notion de réfugié se réfère à celles et ceux qui ont **fui leur pays pour des raisons humanitaires et qui ont obtenu l'asile au titre de la Convention de Genève de 1951** (article 1, A paragraphe 2) en raison de persécutions "*du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un certain groupe social ou de leurs opinions politiques*" dont ils étaient victimes dans leur État d'origine.

Le droit français distingue le statut de « **mineur non accompagné** » qui est délivré aux personnes âgées de moins de 18 ans, sans responsable légal sur le territoire. Les MNA bénéficient à ce titre, d'une protection de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

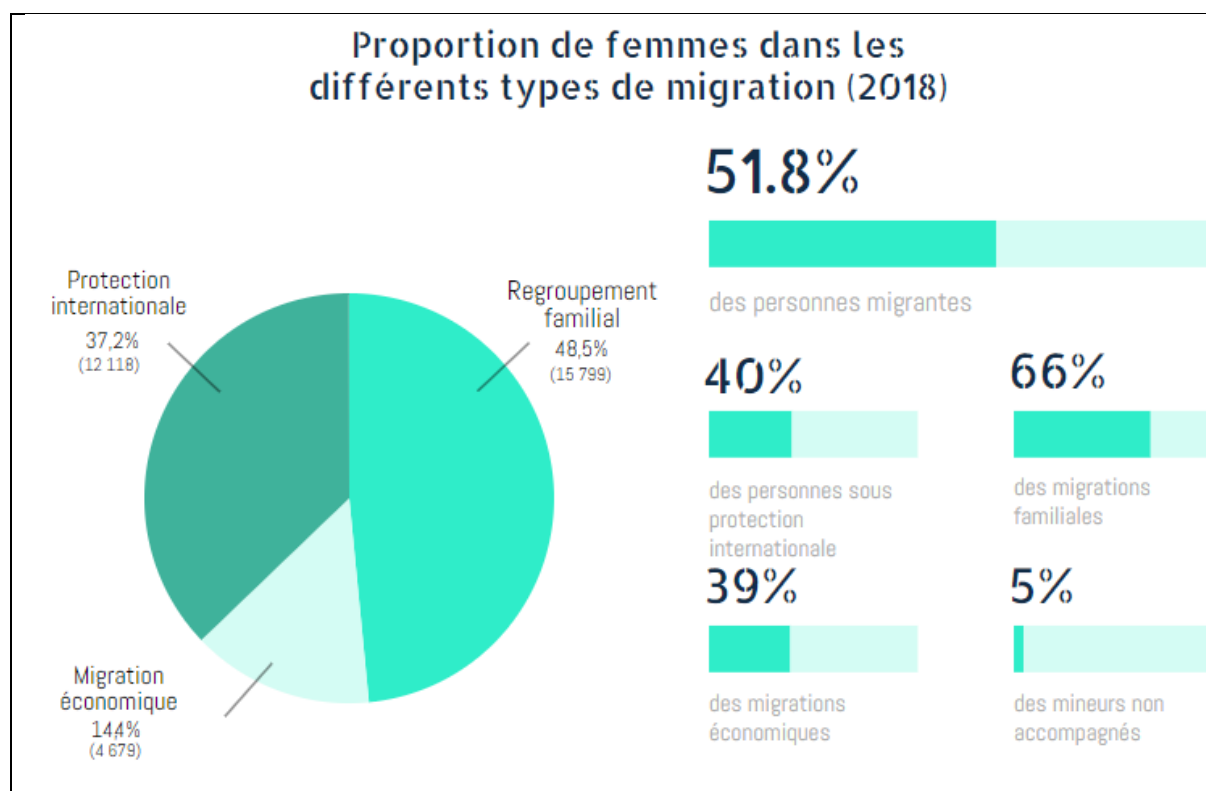
¹ United Nations, Department of Economic and Social Affairs, 2019. Population division in France, international migrant stock.

1.2 Portraits des femmes migrantes

Des migrations de plus en plus féminisées, cachant des situations disparates d'un type de migration à une autre

Depuis les années 70, la proportion de femmes immigrant en France, n'a eu cesse d'augmenter, pour dépasser en 2008 celle des hommes. Elles **représentent aujourd'hui 51,8%** des nouveaux entrants, soit près de 4,3 millions de personnes sur le territoire français. Il est intéressant de noter que ce chiffre est **légèrement plus élevé que celui du Vieux Continent** (51.4%)².

Cette féminisation est néanmoins très inégale d'un type de migration à une autre. En 2018, 40%³ des personnes bénéficiant d'une protection internationale sont des femmes. **Bien que minoritaires, elles sont en proportion plus protégées que les hommes.** En effet, 33,2% des demandes d'asile sont déposées par des femmes. Elles représentent 66%⁴ des visas délivrés pour des raisons familiales contre seulement 39%⁵ des titres de séjour dits "économiques".⁶



Les filles sont ultra-minoritaires parmi les mineurs non accompagnés (MNA). **En 2018, 5% de filles sont recensées⁷.** Il est toutefois fort probable que leur nombre soit sous-évalué. En effet, elles sont

² United Nations, 2019. Department of Economic and Social Affairs, 2019. Population division in Europe, international migrant stock.

³ OFPRA, 2018. Rapport d'activité, p48.

⁴ Ibid.

⁵ OFII, 2018. Rapport d'activité. Visa long séjour valant titre de séjour validés par motif et par sexe, p91.

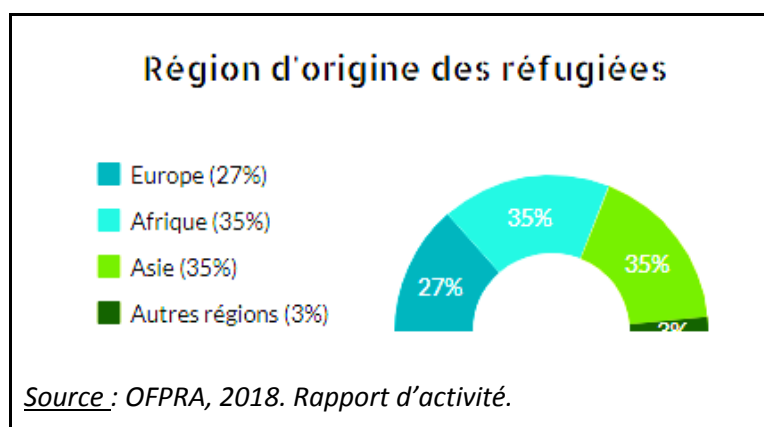
⁶ En 2018, 15 799 femmes ont reçu un titre de séjour grâce au regroupement familial. 4 679 femmes ont bénéficié d'un visa « économique » et 12 118 ont été protégées au titre de l'asile.

⁷ Inspection Générale des affaires sociales, 15 février 2018. Rapport de la mission bipartite de réflexion sur les mineurs non accompagnés.

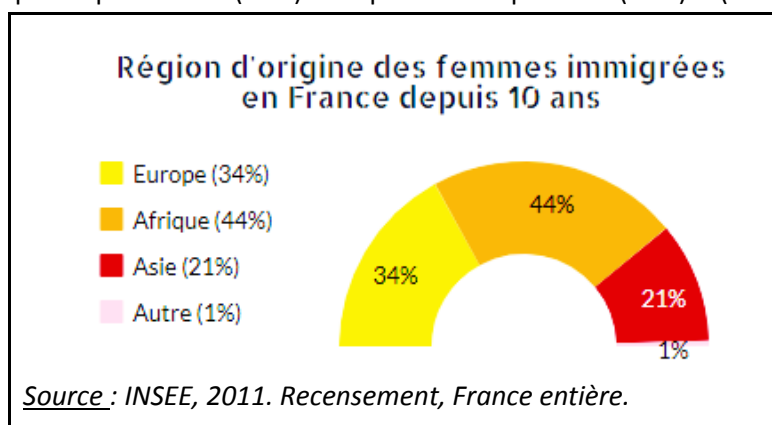
nombreuses à faire l'objet d'une exploitation par de réseaux de traite, qui les poussent à se faire passer pour majeures lors des dépôts de demandes d'asile, pour éviter tout suivi de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Origines et spécificités des migrations

Les femmes immigrées sont d'origine diverse. De nombreuses MNA sont de nationalités chinoise ou nigériane. **Les russes (7,2%), les congolaises (7,1%) et les sri lankaises (7.1%)⁸** sont celles qui, en 2018, ont le plus reçu la protection internationale. A la différence des « migrations économiques » et « familiales », les réfugiées sont souvent des personnes plus âgées, qui reçoivent en moyenne, l'asile à l'âge de 42 ans ⁹.



Cette diversité s'observe parmi les immigrées installées en France depuis une décennie : les africaines sont les plus représentées (44%) suivi par les européennes (34%) ¹⁰ (annexe 1).



Le niveau d'études est disparate en fonction de l'origine. Si près de 38% des femmes migrantes ont un diplôme d'études supérieures contre 35% des françaises¹¹, l'éducation tend à baisser parmi les personnes non-européennes. Hors migrations intra-Union, 32,5% des immigrées ont l'équivalent du

⁸ OFPRA, 2018. Rapport d'activité.

⁹ Ibid.

¹⁰ INSEE, 2011. Recensement, France entière.

¹¹ La Cimade, 2013. Petit guide pour conjuguer la migration au féminin.

baccalauréat, contre 58% de la population générale.¹² **De la même façon, la connaissance du français est très inégale.** Si les migrantes d’Afrique Centrale, de l’Ouest et du Maghreb maîtrisent souvent bien la langue, cette tendance diminue chez les migrantes originaires d’autres régions du monde. La connaissance du français est en général, maigre pour les réfugiées.

1.3 Des femmes migrantes protégées par le droit mais aux besoins mal connus

Des dispositions pour les victimes des violences de genre

Plusieurs dispositions protègent les femmes immigrées contre les violences de genre. En application de la Convention d’Istanbul, **les maltraitances perpétrées sur la base du genre sont reconnues comme des formes de persécution recevables au titre de l’asile** (L.711-2 et L.744-6 du CESADA). Les atteintes aux droits humains, comme notamment les violences de genre ou l’orientation sexuelle représentent ainsi 44.3% des demandes formulées auprès de l’OFPRA en 2018.¹³ **Les victimes de violences familiales peuvent bénéficier de titres de séjour autonomes et d’un renouvellement de plein droit de leur visa** (L. 313-12, 314-5-1, L.316-3, L. 431-2 du CESEDA).

Les **victimes de traite**, en majorité des femmes, **sont éligibles à la demande d’asile.** Celles qui se voient refuser le statut de réfugié, **peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de titres de séjour.** Si elles portent plainte et partagent le nom des personnes qui les exploitent, un titre de séjour pendant la durée des procédures pénales et une carte de résident, si le réseau de traite est condamné, leur sont délivrés (L.314-8, L.316-1). En cas de non-condamnation, les préfets bénéficient d’une certaine discrétion pour renouveler leur visa. En parallèle, les femmes qui refusent de coopérer avec la police, peuvent recevoir une carte de séjour d’un an au titre humanitaire (L313-14) ou de six mois renouvelable deux ans si elles s’engagent à sortir de la prostitution (L316-1-1).

Une méconnaissance des besoins des femmes en raison de l’impossible production de statistiques ethniques

Les besoins des femmes migrantes et les abus dont elles peuvent faire l’objet, s’ils sont protégés par plusieurs dispositions juridiques, restent mal connus. En effet, **en raison de l’interdiction de produire des statistiques ethniques en France, ils ne peuvent être quantifiés voire mis en évidence.**

Loi sur les statistiques ethniques

Dans son article 8-I, **la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978** énonce l’interdiction de collecte de *"données à caractère personnel qui font apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses* ». **Le traitement et la diffusion de données à caractère ethnique ou racial sont prohibés par la loi.** De telles études sont en effet considérées comme n’étant pas compatibles avec le **modèle républicain qui ne distingue pas les individus en fonction de la couleur de leur peau ou de leurs origines.**

¹² INED, 2010. Enquête TEO, enquête sur la diversité des populations en France.

¹³ OFPRA, 2018. Rapport d’activité.

2. Problématiques et bonnes pratiques d'accueil et d'intégration des femmes migrantes

Les politiques publiques n'intègrent pas toujours d'approche de genre à leurs dispositifs, ce qui peut générer certaines problématiques pour les femmes migrantes. De la même façon, **des statistiques sexo-spécifiques sont souvent absentes de la littérature produite par les autorités publiques** empêchant ainsi de mettre en évidence les discriminations rencontrées par les femmes immigrées.

2.1 Problématiques rencontrées par les primo-arrivantes.

Écart entre la pratique et le droit

Les dispositions juridiques de protection contre les violences de genre (voir supra) ne sont **pas aisées à faire valoir**, notamment en raison de la difficulté à prouver, de façon physique ou matérielle des abus. La justice française peut en outre, faire preuve d'une **certaine frilosité à reconnaître les femmes migrantes comme un groupe social** victime de persécutions à cause de son genre. Il est parfois complexe pour les victimes de violences domestiques d'obtenir un renouvellement autonome de leur titre de séjour, **des préfectures exigeant des pièces supplémentaires**, comme des ordonnances de protection.

Une maigre connaissance de leurs droits ou de la langue peut constituer un obstacle supplémentaire. Certaines, par **peur de perdre leur titre de séjour ou que les procédures judiciaires ne nuisent à leur dossier d'asile, préfèrent ne pas rapporter les violences dont elles sont victimes**. Les femmes sans papiers renoncent souvent à faire appel à la justice, par crainte de faire l'objet d'un contrôle d'identité au cours de leurs démarches.

Celles qui se rendent au commissariat sont parfois entravées pour déposer plainte. Une enquête de la Cimade révèle des pratiques illégales perpétrées dans des gendarmeries à l'encontre de ressortissantes étrangères¹⁴.

La peur de représailles et l'incertitude de la procédure judiciaire n'encouragent pas les victimes de traite, à coopérer avec la police et à dénoncer les réseaux qui les exploitent. Ainsi, seules une cinquantaine de femmes bénéficient chaque année d'un titre de séjour grâce à cette procédure.

Les **ressortissantes algériennes** couvertes par l'accord Franco-Algérien du 27 décembre 1968, ne sont pas protégées par les dispositions du CESADA. Elles **peuvent ainsi rencontrer des difficultés pour dénoncer des abus d'ordre sexuel ou sexiste**.

Les bonnes pratiques de l'OFPRA

L'OFPRA, organe de traitement des demandes d'asile, **inclut le genre dans sa prise en charge**. Les femmes qui déposent des demandes d'asile avec leur compagnon sont systématiquement interrogées seules. Elles

¹⁴ La Cimade, 2018. Rapport d'activité, p15 -16.

choisissent le genre des officiers et interprètes qui les interrogent et peuvent être accompagnées lors des entretiens, par des membres d'associations pour la défense des droits des femmes. Seuls des officiers formés aux violences de genre s'entretiennent avec les femmes qui dénoncent de telles persécutions. Enfin, l'office dispose d'un **groupe de travail spécifique sur les abus sexistes et sexuels et produit une documentation sexo-spécifique.**

Une précarité administrative et économique qui expose les femmes aux violences et exacerbe leurs problèmes de santé

Moins d'offres d'hébergement sont proposés aux demandeuses d'asile en raison de leur nombre minoritaire. En conséquence, **le déficit chronique de places d'accueil affecte davantage les femmes**, en particulier celles qui sont seules et empêche parfois le relogement des victimes de violences domestiques. La saturation des dispositifs d'urgence contraint en outre, plusieurs femmes en situation irrégulière à dormir dans la rue.

Des initiatives locales pour combler le déficit de places

Pour faire face au manque de places ouvertes aux migrantes isolées, l'organisation Coallia a mis en place à Nantes, un CADA entièrement destiné aux demandeuses d'asile seules. Ce centre propose 13 logements en co-hébergement aux femmes directement référées par l'OFII.

A Ivry, un abri a ouvert ses portes début 2017 pour les personnes dites vulnérables, notamment les femmes avec enfants ou isolées. Une prise en charge gynécologique y est proposée gratuitement, par l'organisme gynécologie sans frontières.

Face au manque de places d'accueil, plusieurs femmes ont recours à leur réseau de connaissances pour se loger. Cela génère des **situations de dépendance qui entraînent une plus grande vulnérabilité aux abus. Cette exposition aux harcèlements sexistes ou racistes est accrue pour les femmes qui vivent à la rue ou dans les camps informels.** Certaines ont recours au **sexisme transactionnel pour subvenir à leurs besoins**, ce qui les expose encore plus aux maltraitances.

Une enquête de 2019 réalisée par la DSAFHIR, révèle que près de 75% des femmes immigrées ont été exposées à une forme de violences grave au cours de la vie. Parmi elles, 46% dénoncent des abus perpétrés en France¹⁵. Un cinquième des antécédents de viols des femmes migrantes sans hébergement s'est produit en France, rapporte une étude menée par Luc Ginot et Christine Laconde en 2019.¹⁶ **L'exposition à la violence des femmes migrantes reste toutefois mal documentée et est donc difficile à quantifier.**

Un relais des associations et des départements pour prévenir et protéger des violences

L'association Libres Terres des Femmes a développé huit courts-métrages d'information à l'attention des femmes migrantes, traduits en 11 langues. **Les vidéos abordent huit thématiques autour des violences faites aux femmes** (le viol conjugal, les violences psychologiques, conjugales ou obstétricales) et présentent les services d'assistance disponibles en France.

¹⁵ DSAFHIR, juin 2019. Parcours migratoire, violences déclarées et santé perçue des femmes migrantes hébergées en hôtel en île-de-France.

¹⁶ Ginot L, Laconde C, Rousseau A, 2019. Santé des personnes migrantes, parcours d'exils, violences subies : un enjeu pour l'ensemble du système de santé. Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire.

Pour éviter que la dépendance financière ne puisse être un frein pour donner l'alerte, certains départements versent le **RSA aux femmes migrantes victimes d'abus domestiques**.

Les abus subis par les femmes immigrées ont un impact sur leur état de santé. Le suivi psychologique des réfugiées n'est pas toujours suffisant, au regard des maltraitances dont elles ont pu faire l'objet dans leur pays d'origine, le long du parcours migratoire ou en France.

La surreprésentation des personnes séropositives parmi les immigrées est un bon exemple de l'impact des violences sur la santé des femmes. L'étude ANRS Parcours, conduite en 2016 auprès de migrantes d'origine subsaharienne, montre que ces dernières ont un taux d'infection quatre fois supérieur au reste de la population française. Celles qui ont subi des violences, sont quatre fois plus porteuses du virus. A noter qu'un tiers des femmes ont été infectées après leur arrivée en France.¹⁷

Des offres de soins spécialement consacrés aux problématiques des femmes migrantes victimes de violences

Pour quantifier les violences faites aux femmes immigrées, le SAMU Social de Paris pratique la **méthode dit du screening** qui consiste à demander de façon systématique aux patientes si elles ont été victimes de maltraitances ou d'abus. En parallèle, l'Institut de victimologie de Paris comme l'unité de soins spécialisés de la Maison des femmes de Saint-Denis proposent des prises en charge spécialement destinées aux victimes de violences notamment les femmes migrantes. Fort d'un service d'interprétariat, le centre Minkowska offre pour sa part **un suivi psychologique et social gratuit aux femmes étrangères**.

Au-delà de carences dans la prise en charge des migrantes victimes de violences, **les femmes immigrées sont exposées à des problématiques d'accès au soin**. Cela est le résultat d'une moindre connaissance des services disponibles et du français. Plusieurs femmes, notamment celles en situation irrégulière, malgré des dispositifs existants pour les protéger, ne sont **pas couvertes par la Sécurité sociale**. D'autres, en raison de leur nationalité, peuvent se voir refuser des soins. Un rapport de la DREES de 2008 pointe que près d'un tiers des personnes couvertes par l'AME, s'est déjà vu refuser acte médical.¹⁸ Plus récemment, en 2017, le Défenseur des droits a condamné des cas de refus d'IVG à l'encontre de femmes étrangères.¹⁹

2.2 Entraves à l'intégration des femmes immigrées

Outre des problématiques d'accueil, **les femmes immigrées peuvent faire l'objet de discriminations**, sur le marché du travail notamment.

Une difficile entrée sur le marché du travail

Les difficultés des femmes immigrées sur le marché du travail, s'observent par le **déclassement professionnel dont elles font l'objet**. Selon une étude de Florent Domergue de 2015 réalisée pour le Ministère de l'Intérieur, 7% des français sont victimes d'un déclassement contre 9% des personnes

¹⁷ Pannetier, J., 2017. Prevalence and circumstances of forced sex and post-migration HIV acquisition in sub-Saharan African migrant women in France: an analysis of the ANRS-PARCOURS retrospective population-based study.

¹⁸ Boisguerin B, Haury B., 2008. Les bénéficiaires de l'AME en contact avec le système de soins. Études et résultats (Drees), (645):1-8.

¹⁹ Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, 2017. La santé et l'accès aux soins : Une urgence pour les femmes en situation de précarité.

immigrées (annexe 2). Au-delà des nationalités, les femmes sont de manière systématique, davantage relayées à des postes inférieurs à leurs qualifications.²⁰

Les immigrées (hors migrations européennes) ont plus de difficultés à trouver un emploi. En 2017, elles étaient près de 21% au chômage contre 8.5% des françaises²¹ (annexe 3). Ces moindres performances sur le marché du travail s'expliquent, en partie par **les discriminations à l'embauche dont elles font l'objet en raison de leur genre et de leur origine. Tout diplôme obtenu à l'étranger n'est, de plus, pas toujours reconnu, ce qui représente un obstacle supplémentaire.**

Les femmes immigrées sont **surreprésentées dans les professions dites du care**. Selon une enquête de 2013, 14% des aides à domicile sont étrangères contre 8% de l'ensemble des personnes en emploi.²²

Face à cette situation, pour encourager l'intégration professionnelle **des femmes, les immigrées sont en priorité ciblées dans les appels à projets** des PRIPI (Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées) et de leurs équivalents départementaux, les PDI (Plan Départemental d'Intégration).

Des ateliers et des cours de français pour encourager l'intégration

L'enjeu de l'apprentissage de la langue se pose en particulier pour les femmes migrantes qui occupent souvent des postes qui nécessitent davantage son usage (aide à la personne par exemple). Pour répondre à cette problématique, l'association Azmari offre à Paris, des cours de français aux femmes étrangères. Une garderie est en parallèle proposée ainsi qu'un remboursement des transports, pour que **les femmes puissent pleinement bénéficier de ce service.**

A Strasbourg, **l'ONG Plurielles organise des ateliers « retour d'expérience et conseils » pour les femmes immigrées de la première et deuxième générations.** Ces animations visent à soutenir l'intégration linguistique et à accompagner les femmes dans leurs démarches professionnelles.

Des difficultés cumulées dans certains territoires

Les difficultés d'intégration et économiques auxquelles font face les femmes migrantes sont souvent cumulées dans certains territoires, notamment dans les quartiers prioritaires anciennement appelés ZUS. La population d'origine immigrée est y plus nombreuse : un rapport publié en 2014 par le Haut Conseil à l'égalité note que près d'une femme sur cinq est immigrée en ZUS, contre une sur dix à l'échelle nationale.²³ Plus d'une femme migrante sur deux y est inactive et 17% des habitantes sont illettrées contre 5% hors-ZUS.²⁴

²⁰ Domergue F., Février 2015. Des études aux métiers, un ajustement qui prend du temps, Infos Migrations n°75.

²¹ INSEE, 2017. Taux de chômage selon l'origine et le sexe.

²² Lemièrre, 2013. L'accès à l'emploi des femmes : Une question de politiques, Rapport d'une mission sur l'emploi des femmes réalisée à la demande du Ministère des Droits des Femmes.

²³ Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, 2014. Rapport relatif aux inégalités territoriales en matière d'égalité femmes-hommes.

²⁴ Ibid.

Des inégalités persistantes après de nombreuses années passées sur le territoire : le cas des femmes immigrées âgées

Le temps ne semble pas amoindrir les inégalités. Les migrantes qui représentent 9,6%²⁵ des femmes de plus de 55 ans, sont en général **plus pauvres** que les personnes non-immigrées du même âge. Cela s'explique par des parcours de vie entrecoupés par des périodes sans activité et une plus grande exposition aux emplois précaires, à l'inactivité et au chômage (voir supra).

Elles subissent une plus grande précarité résidentielle. Le chercheur Rémi Gallou rapporte que 40 % des femmes immigrées âgées vivent en HLM et à peine 20 % sont propriétaires (contre respectivement 9 % et 78 % de leurs homologues français).²⁶

Les migrantes âgées ont **davantage de problèmes de santé** que le reste de la population. 65% des immigrées seniors d'origine africaine souffrent de pathologies physiques ou psychiques contre 41 % des femmes en moyenne.²⁷

À la différence des hommes, certaines n'ont plus jeunes, pas bénéficié de programmes d'insertion professionnelle et n'ont donc pas toujours pu tisser des liens en dehors de la cellule familiale. Cette situation **contribue à les maintenir éloignées des dispositifs de droit commun**. Cela est d'autant plus problématique, qu'en raison de leur temps passé en France, elles ne sont plus les cibles prioritaires **politiques migratoires**.

²⁵ Buisson G., 2011. Enquête Famille et logements : pour mieux comprendre ce que sont le couple et la famille au recensement. INSEE.

²⁶ Gallou R., 2016. Vieillir sans conjoint mais vieillir entourées : un défi pour les femmes immigrées. *Gérontologie et société*. vol. 38 / n° 149.

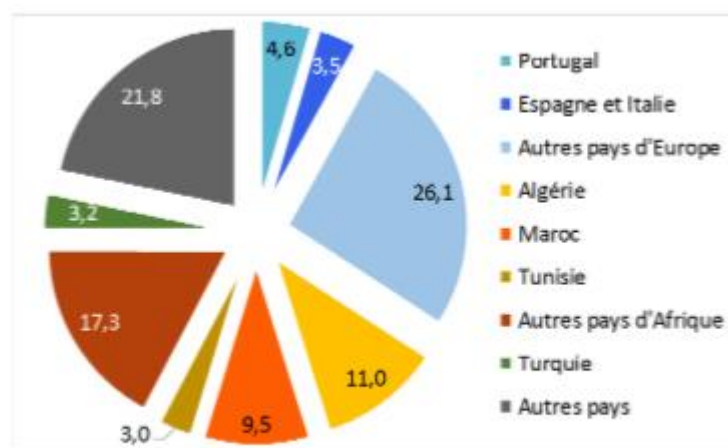
²⁷ Ibid.

Annexes

Liste des acronymes utilisés :

- **AME** : Aide médicale d'Etat
- **ASE** : Aide sociale à l'enfance
- **CADA** : Centres d'accueil de demandeurs d'asile
- **CESEDA** : Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
- **CRA** : Centre de rétention administrative
- **CGLPL** : Contrôleur des lieux de privation de libertés
- **DREES** : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
- **HLM** : Habitation à loyer modéré
- **INED** : Institut national d'études démographiques
- **IVG** : Interruption volontaire de grossesse
- **MNA** : Mineur non accompagné
- **OFII** : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
- **OFPPRA** : Office français de protection des réfugiés et apatrides
- **PDI** : Plan Départemental d'Intégration
- **PRIPi** : Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées
- **RSA** : Revenu de solidarité active
- **SAMU** : Service d'aide médicale urgente
- **ZUS** : Zone urbaine sensible

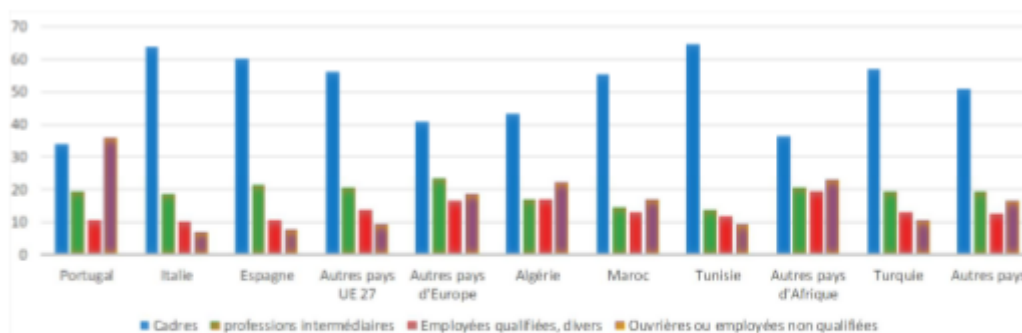
Annexe 1 : Répartition des femmes immigrées récemment arrivées en France (%)



Champ : femmes immigrées en France depuis moins de 10 ans.

Source : Insee, recensement (RP) 2011, France entière.

Annexe 2 : Le déclassement par pays d'origine



Lecture : 66 % des femmes immigrées originaires du Portugal récemment arrivées (occupant un emploi et titulaires d'au moins une licence) sont déclassées. 36 % sont ouvrières ou employées non qualifiées.
 Champ : femmes immigrées en France depuis moins de 10 ans, en emploi et diplômées d'au moins une licence.
 Source : Insee, RP 2011, France entière.

Annexe 3 : Taux de chômage selon l'origine et le sexe (%)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Français nés en France	8,7	8,5	8,6
Immigrés nés dans l'Union européenne	8,1	8,0	8,0
Immigrés nés hors de l'Union européenne	18,0	21,0	19,3
Ensemble des immigrés	15,6	17,1	16,3
Ensemble	9,5	9,3	9,4

Actifs de 15 ans ou plus. Chômage au sens du BIT.
 Source : Insee - Données 2017 - © Observatoire des inégalités

Bibliographie :

- **Conventions internationales**

Assemblée générale des Nations unies, 1993. Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Conseil de l'Europe, 2011. Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

<https://rm.coe.int/168046031c>

- **Accès au droit**

Sources institutionnelles

Défenseur des droits, mai 2016. Les droits fondamentaux des étrangers en France. https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/736160170_ddd_rapport_droits_etrangers.pdf

Sources d'organisations non gouvernementales

La Ligue des droits de l'Homme. L'accès aux droits des femmes étrangères. <https://www.ldh-france.org/IMG/pdf/droits-femmes.pdf>

La Ligue des droits de l'Homme. 2016. Guide pratique pour les femmes étrangères victimes de violences.

https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2016/06/FR_GUIDE_LDH_VIOLENCE-FEMMES-ETRANGERES.pdf

La Cimade, 2018. Rapport d'activité, p15-16

<https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2019/07/Rapport-activit%C3%A9-La-Cimade-2018.pdf>

- **Exposition à la violence**

Sources académiques

Freedman, J. 2016. *Sexual and gender-based violence against refugee women: a hidden aspect of the refugee crisis, reproductive health matters*, Elsevier, n° 24, pp.18 – 26.

Sources institutionnelles

Centre de ressources politiques de la ville en Essonne. Répertoire d'actions contre les violences spécifiques faites aux femmes immigrées ou issues de l'immigration.

http://www.crpve91.fr/Femmes_genre_et_quartiers/Violence_faute_aux_femmes/violences_specifiques_faites_aux_femmes_immigrees/pour_commencer.pdf

DSAFHIR, juin 2019. Parcours migratoire, violences déclarées et santé perçue des femmes migrantes hébergées en hôtel en Ile-de-France.

http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2019/17-18/pdf/2019_17-18_3.pdf

GREVIO, 2019. Rapport d'évaluation de référence, France.

<https://rm.coe.int/grevio-inf-2019-16/168098c619>

MIPROF, La lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes, les mutilations sexuelles féminines : mesurer l'ampleur du phénomène dans le monde et en France, lutter pour l'abandon de la pratique, prendre en charge les femmes victimes, n°11, février 2017.

https://stop-violences-femmes.gouv.fr/IMG/pdf/Lettre_ONVF_11_-_MSF_-_fev_17.pdf

Secrétariat à l'Égalité entre les femmes et les hommes et les lutte contre les discriminations, 2019. Cinquième plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes.

<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2016/11/5e-plan-de-lutte-contre-toutes-les-violences-faites-aux-femmes.pdf>

Sources d'organisations non gouvernementales

France Terre d'Asile, Les violences à l'égard des femmes demandeuses d'asile et réfugiées en France. Les cahiers du social n°40, avril 2018.

<http://www.france-terre-asile.org/images/stories/publications/pdf/violences-a-egard-femmes-demandeuses-asile-et-refugiees-en-france.pdf>

InfoMigrants, Agressions sexuelles contre les femmes migrantes : Gynécologie Sans Frontières pousse un cri d'alarme, mai 2017.

- **Hébergement et centres de rétention administratives**

Sources institutionnelles

Contrôleur général des lieux de privation de libertés, mars 2018. La prise en charge sanitaire des personnes placées en centre de rétention administrative (CRA), rapport issu de vérifications sur place aux CRA de Bordeaux, Paris-Palais de Justice et Marseille.

<https://www.cglpl.fr/wp-content/uploads/2019/02/Acc%C3%A8s-aux-soins-en-CRA-v%C3%A9rifications-sur-place.pdf>

Contrôleur général des lieux de privation de libertés, 2016. Avis du 25 janvier 2016 relatif à la situation des femmes privées de liberté.

<https://www.cglpl.fr/2016/avis-relatif-a-la-situation-des-femmes-privees-de-liberte/>

Sources d'organisations non gouvernementales

Aprémis, 2017. Centre d'accueil de demandeurs d'asile, rapport d'activité. <http://www.association-apremis.org/wp-content/uploads/2018/05/Rapport-Activit---CADA-2017.pdf>

France Terre d'Asile, 2017. Communiqué de presse : le centre pour les femmes et les familles migrantes a ouvert ses portes à Paris.

<https://www.france-terre-asile.org/rss-actualites/actualites/actualites-choisies/le-centre-pour-les-femmes-et-les-familles-migrantes-a-ouvert-ses-portes-a-paris>

La Cimade, 2014. Le droit à la santé des personnes enfermées en rétention administrative : Bilan et propositions.

lacimade.org/wp-content/uploads/2014/01/Rapport-SANTE-RETENTION-Cimade2.pdf

- **Intégration**

Sources institutionnelles

Ministère de l'intérieur, août 2019. Activité, emploi et chômage des immigrés, l'essentiel de l'immigration, n°2019-37.

Ministère de l'intérieur, février 2015. Des études aux métiers, un ajustement qui prend du temps, infos migrations n°75.

Ministère de l'intérieur, 2013. Les familles monoparentales immigrées cumulent les difficultés, infos migrations n° 52.

Ministère de l'intérieur, novembre 2012. Les populations déclassées, infos migrations n°42.

Ministère des Droits des femmes, Noblecourt O., 2014. L'égalité pour les femmes migrantes.

<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/144000126.pdf>

Ministère des Droits des femmes, Lemièrre S., 2013. L'accès à l'emploi des femmes : Une question de politiques.

<https://femmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2013/12/20131209-rapport-emploi-femmes-Severine-Lemiere.pdf>

Taché A, député du Val-d'Oise, février 2018. 72 propositions pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France, rapport au Premier ministre.

<http://aurelientache.fr/wp-content/uploads/2018/02/72-propositions-pour-lint%C3%A9gration.pdf>

Observatoire des inégalités, juillet 2019. Chômage des immigrés : le poids des inégalités sociales et des discriminations.

https://www.inegalites.fr/Chomage-des-immigres-le-poids-des-inegalites-sociales-et-des-discriminations?id_theme=24

Sources d'organisations non gouvernementales

France Terre d'Asile, avril 2010. L'intégration au féminin, observatoire de l'intégration des réfugiés, lettre bimestrielle n°40.

<https://www.france-terre-asile.org/images/stories/publications/pdf/L40-vweb-finale.pdf>

- **Filles - Mineures non accompagnées**

Sources institutionnelles

Inspection générale des affaires sociales, 15 février 2018. Rapport de la mission bipartite de réflexion sur les mineurs non accompagnés.

http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2017-177-Rapport_MNA.pdf

Mission d'information des élus des groupes de gauche au département de l'Isère, mars 2019.

Rapport sur les mineurs non accompagnés en Isère, état des lieux - analyse - préconisations.

http://www.infomie.net/IMG/pdf/vf_rapport-mnaannexes.pdf

Sources d'organisations non gouvernementales

Contre la traite des êtres humains, 2016. Des enfants victimes de traite, des êtres humains en France invisibles.

http://www.infomie.net/IMG/pdf/invisibles_fr_web-2.pdf

La Cimade, 2018. Des enfants mal protégés car étrangers : mieux comprendre la situation des jeunes en danger.

https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2018/11/La_Cimade_Jeunes_en_danger_2018.pdf

- **Origines**

Sources académiques

Beauchemin C., Borrel C., Régnard C., juillet-août 2013. Les immigrés en France : en majorité des femmes, Ined, Population & Sociétés n° 502.

Sources institutionnelles

International Organization for Migrations, March 2019. Flow monitoring surveys analysis: profile and reported vulnerabilities of migrants along the western Mediterranean route, Europe.

Ministère de l'intérieur, juillet 2017. 45 ans d'immigration en France : plus de femmes, des origines plus variées, infos migrations n° 89.

United Nations, Department of Economic and Social Affairs, 2019. Population division in Europe, UN DESA, international migrant stock.

<https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimatesgraphs.asp?4g4>

United Nations, Department of Economic and Social Affairs, 2019. Population division in France, UN DESA, international migrant stock.

<https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/countryprofiles.asp>

- **Santé**

Sources académiques

Ginot L., Laconde C., Rousseau A., 2019. Santé des personnes migrantes, parcours d'exils, violences subies : un enjeu pour l'ensemble du système de santé, bulletin épidémiologique hebdomadaire. http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2019/17-18/2019_17-18_0.html

Pannetier J., 2017. *Prevalence and circumstances of forced sex and post-migration HIV acquisition in sub-Saharan African migrant women in France: an analysis of the ANRS-PARCOURS retrospective population-based study.*

http://www.anrs.fr/sites/default/files/2018-01/CP%20PARCOURS%20DEFI_WEB.pdf

Sources institutionnelles

Défenseur des droits, 2019. Personnes malades étrangères : des droits fragilisés, des protections à renforcer.

https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rap-etrangmalad-num-07.05.19_0.pdf

Défenseur des droits, mars 2014. Les refus de soins opposés aux bénéficiaires de la CMU-C, de l'ACS et de l'AME.

<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/144000204.pdf>

DREES, 2008. Les bénéficiaires de l'AME en contact avec le système de soins, études et résultats.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/etudes-et-resultats/article/les-beneficiaires-de-l-ame-en-contact-avec-le-syste-me-de-soins>

Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, 2017. La santé et l'accès aux soins : une urgence pour les femmes en situation de précarité http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_la_sante_et_l_acces_aux_soins_une_urgence_pour_les_femmes_en_situation_de_prekarite_2017_05_29_vf-2.pdf

Ministère de l'intérieur, février 2012. L'état de santé de la population immigrée âgée, infos migrations n°35.

Sources d'organisations non gouvernementales

La Cimade, 2014. Le droit à la santé des personnes enfermées en rétention administrative : bilan et propositions.

lacimade.org/wp-content/uploads/2014/01/Rapport-SANTE-RETENTION-Cimade2.pdf

Médecins du monde, octobre 2017. L'accès aux droits et aux soins des mineurs non accompagnés en France, cadre légal et dysfonctionnements. https://www.gisti.org/IMG/pdf/guide_mna-mdm_partenaires.pdf

- **Divers**

Sources académiques

Buisson G., 2011. Enquête Famille et logements : pour mieux comprendre ce que sont le couple et la famille au recensement, INSEE.

http://www.ims-insee.fr/2015/S21_1_ACTE_BUISSON_JMS2015.PDF

Gallou R., 2016. Vieillir sans conjoint mais vieillir entourées : un défi pour les femmes immigrées, *gérontologie et société*, vol. 38, n° 149.

<https://www.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe-2016-1-page-105.htm?contenu=resume>

Ricardou R., avril 2016. Femmes immigrées et avancée en âge : des modalités d'accès aux droits socio-sanitaires inscrites dans les configurations des territoires, *vie sociale* n° 16, pages 67 à 78.

<https://doi-org.acces-distant.sciencespo.fr/10.3917/vsoc.164.0067>

Sources institutionnelles

Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, décembre 2017. Rapport sur la situation des femmes demandeuses d'asile en France après l'adoption de la loi portant réforme du droit d'asile.

<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/174000869.pdf>

European Migration Network, 2018. Annual report on migration and asylum in France.

Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, 2014. Rapport relatif aux inégalités territoriales en matière d'égalité femmes-hommes.

http://haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/haut-conseil-egalite.gouv.frimgpdfhcefh_rap_egaliter_vf.pdf

International Organization for Migration, 2019. Glossary on migration, no. 34.

https://publications.iom.int/system/files/pdf/iml_34_glossary.pdf

OFII, 2018. Rapport d'activité. <http://www.ofii.fr/IMG/pdf/RAA%20OFII%202018-BD.pdf>

OFPPA, 2018. Rapport d'activité.

https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/ofpra_ra_2018_web_planches_hd.pdf

ONU Femmes, 2016. Comité France, répondre aux violences subies par les femmes migrantes et réfugiées.

Sources d'organisations non gouvernementales

France Terre d'Asile, 2018. Rapport d'activité. <https://www.france-terre-asile.org/images/stories/rapport-activites/2018/RAPPORT-FTDA-18-WEB.pdf>

La Cimade, 2013. Petit guide pour conjuguer la migration au féminin <https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2013/06/Petit-guidefemmes1.pdf>